

# Le vote du budget 2021

# Bilan Financier

## Le vote du budget 2021

Le budget est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal. C'est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile.

Il est divisé en deux parties :

- Une section fonctionnement

- Une section investissement

Le budget a été voté lors du Conseil Municipal le 13 avril 2021.

Il s'inscrit dans la continuité des actions conduites en 2020 et avec de nouvelles perspectives de projets.

### Quelques chiffres de l'année 2020 :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS CUMULÉS	TOTAL CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	734 047.66 €	559 387.39 €	300 414.64 €	475 074.91 €
INVESTISSEMENT	448 857.64 €	499 460.56 €	218 309.81 €	167 706.89 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 182 905,30 €</b>	<b>1 058 847,95 €</b>	<b>518 724,45 €</b>	<b>642 781,80 €</b>

### Les taux d'imposition :

Pour 2021, le conseil municipal a décidé de ne pas **pratiquer de hausse des taux encore cette année**. Il est à rappeler que ces taux ont été maintenus à ce niveau depuis 2017, soit **depuis plus de 5 ans**. Ceci est

possible grâce à une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation (maison secondaire)	15.24%	<b>14.50%</b>	<b>14.50%</b>	<b>14.50%</b>	<b>14.50%</b>	<b>14.50%</b>
Taxe sur le foncier bâti	15.08%	<b>14.72%</b>	<b>14.72%</b>	<b>14.72%</b>	<b>14.72%</b>	<b>14.72%</b>
Taxe sur le foncier non bâti	78.41%	<b>74.63%</b>	<b>74.63%</b>	<b>74.63%</b>	<b>74.63%</b>	<b>74.60%</b>

### Rappel :

Suite à la réforme de la fiscalité, à compter de 2021, notre commune ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de produit est compensée par le transfert à la commune du taux départemental de la taxe fon-

cière sur les propriétés bâties qui est de 21.90 %.

Afin de garantir l'équilibre des ressources de la commune, il est pratiqué un coefficient correcteur.

A ce jour la réforme prévoit que les communes retrouveront leur pouvoir de taux sur la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2023.

### Les principaux projets réalisés en 2020 :

- Urbanisation de la 2ème Tranche de la Grand'Rue
- Acquisition du Chai pour les services techniques
- Aménagement du carrefour entre la grand Rue (RD58) et Garramine (RD93)
- Installation d'un panneau d'information lumineux et des panneaux de participation citoyenne
- Eglise : restauration de la chaire et du retable
- Mairie : changement d'une partie du parc informatique, de la banque d'accueil
- Rénovation de la toile d'araignée à l'aire de jeu qui se situe place du château
- Achat de chariots pour la cantine

### Les principaux projets prévus en 2021 :

- Rénovation de la Halle (enduit + dalle)
- Rénovation du Chai qui servira aux services techniques
- Lancement des travaux du commerce multi-services
- Installation de panneaux pour la signalisation des lieux
- Eglise : rénovation de l'escalier pour l'accès aux cloches, sécurisation et installation campanaire

*Vous trouverez sur le site de la mairie l'intégralité des documents budgétaires.*